République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt six janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL
Etaient absents : Fabien CAFFIER (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR)
Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2024-08
Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune d'YZERON - Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur

Madame la Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Madame la Maire expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Elle rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient donc pour permettre la mutualisation des moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE l'avenant n 1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, portant prolongation de celle-ci jusqu'au 30 juin 2024, concernant le réseau des bibliothèques, logiciel commun et la mutualisation d'un coordinateur,

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 01/02/2024
Publication ou notification du : 01/02/2024
Publication site internet le : 01/02/2024
Affichage liste des délibérations le : 29/01/2024